



Capsule HISTORIQUE

350
ans
LACHINE

Illustration
Henri Julien, *La bataille de la Chateaugay*, lithographie,
Le Journal de Dimanche, 1884
Mieux connu que l'émeute de Lachine, cet épisode de la guerre de 1812-1815
survenu en octobre 1813 a inspiré de nombreux artistes.

Illustration
Henri Julien, *La bataille de la Chateaugay*, lithographie,
Le Journal de Dimanche, 1884
Better known as the Lachine Riot than the Battle of the Chateaugay,
this episode of the War of 1812-1815, which took place in October 1813,
inspired many artists.

L'ÉMEUTE DE LACHINE EN 1812

Saviez-vous qu'en juillet 1812, à Lachine, une assemblée de protestation contre la conscription dégénéra à tel point que la loi de l'émeute fut proclamée, qu'il y eut intervention de l'armée, échange de coups de feu, blessé et mort d'homme?

Cet événement, passé à l'histoire sous le nom d'*émeute de Lachine*, concernait en fait tout l'ouest de l'île et plus spécifiquement le district militaire de Pointe-Claire, alors que se joue le dernier acte de l'interminable conflit relatif à la souveraineté de la nation américaine, ses frontières et ses rivalités commerciales avec l'Angleterre. Un affrontement armé était si prévisible que, dès l'hiver 1812, le gouverneur du Bas-Canada, George Prevost, avait entrepris des démarches pour la conscription de miliciens de 18 à 30 ans, mesure d'autant plus nécessaire que la Grande-Bretagne, alors en lutte avec la France napoléonienne, n'était guère en mesure d'assurer pleinement la défense du Canada.

La guerre éclate le 18 juin 1812. Que se passe-t-il au juste? La loi de la milice a-t-elle été mal expliquée? Mal appliquée? Les recruteurs ont-ils fait preuve d'un zèle excessif? De jeunes recrues se cachent ou désertent, d'autres sont conduites de force au camp de Laprairie. La confusion règne pendant plusieurs jours et l'agitation partie de Pointe-Claire se propage aux paroisses voisines. Bien décidés à libérer les conscrits de Laprairie, les protestataires se rendent alors à Lachine où ils trouveront, croient-ils, les embarcations nécessaires pour traverser le fleuve. Ils devront plutôt faire face aux représentants de l'ordre et de la justice. D'où l'affrontement du 1^{er} juillet, dont le tragique dénouement valut aux émeutiers de Lachine des amendes ou des peines de un à deux ans d'emprisonnement.

THE LACHINE RIOT IN 1812

Did you know that in July 1812, a protest rally was held in Lachine against conscription got so out of hand that the Riot Act was proclaimed, the army was called in, gunfire was exchanged and injuries and death ensued?

This event, which was recorded in history as the Lachine Riot, in fact concerned the complete western part of the island, and more specifically, the military district of Pointe Claire, where the final act of the endless conflict over the sovereignty of the American nation, its borders and its trade rivalries traders with England were played out. An armed confrontation was so much expected that in the winter of 1812, George Prevost, Governor of Lower Canada, had undertaken steps toward military conscription of 18-30-year-olds—a measure that was particularly necessary given the fact that Great Britain, which was then fighting with Napoleonic France, was hardly able to fully defend Canada.

War broke out on June 18, 1812. What actually happened? Was the Militia Act poor explained? Poorly enforced? Were the recruiters overly pushy? Young recruits went into hiding or deserted the army, others were forcibly brought to the camp in La Prairie. Confusion reigned for several days and the unrest sparked in Pointe Claire spread to nearby parishes. Strongly determined to free the members of the community who had been drafted to the army camp in La Prairie, the protesters then headed for Lachine, where they found—or believed they had found—the boats they needed to cross the river. Instead, they wound up having to face the law and order authorities, giving rise to the confrontation on July 1, with its tragic outcome for the Lachine rioters, who were fined or sent to prison for one or two years.